

Extrait de Régistres de la Consulte d'Etat
du jour 28 Mars 1805., en séance à Saint-
Cloud.

SECOND STATUT CONSTITUTIONNEL.

LA Consulte d'Etat vu le Statut Consti-
tutionnel du 17 Mars,

Décrète :

TITRE PREMIER.

De la Régence.

ARTICLE PREMIER.

*La majorité des Rois d'Italie est fixée à
38 ans accomplis. Pendant la minorité il
y a un Régent du Royaume.*

II.

*Le Régent doit être âgé au moins de 25
ani accomplis, et résider dans le Royaume
d'Italie. Les femmes sont exclues de la Ré-
gence.*

III.

Le Roi peut désigner le Régent parmi les